

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 11 DECEMBRE 2023 À 18h30

PROCES-VERBAL No 401

Présents	Mmes Caroline ABBET, Christine HUTIN, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE (président), Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS et Pierre VUISSOZ
Excusés	Mmes Tracy MONNEY, Sahar NSEIR et Sara GIL DA ROSA, procès-verbaliste, et M. Stéphane TODESCO
Assistent à la séance	Mmes Anne ZOLLER, Maire, Laure BOVY, adjointe, Émilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe, M. Roger WYSS, secrétaire et M. Joël PALFI, comptable

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2023
 2. Communications du bureau du Conseil municipal
 3. Communications et propositions de la Mairie
 4. Question sur les procès-verbaux des commissions
 5. Rapports de conclusion des commissions
 - a) N/A
 6. Proposition de l'Exécutif
 - a) Délibération D2023-10 : Budget de fonctionnement annuel 2024, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter
 - b) Délibération D2023-11 : Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subvention d'investissement aux communes genevoises
 7. Proposition des Conseillers municipaux
 - a) Motion : N/A
 - b) Questions écrites : N/A
 8. Dossiers en cours – questions et remarques
 9. Divers
- **Le président** ouvre le Conseil municipal de ce jour à 18h30 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous et annonce les absents.

1. Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2023

- **Mme Vanoncini** corrige l'intervention en page 2840, avant dernier paragraphe, 2^{ème} ligne : il faut remplacer « spécialisée » par « elle n'est pas spécialiste ». Également, en page 2844, 3^{ème} paragraphe : il y a un « d' » en trop.
- **M. Guyot** corrige l'intervention en page 2841, 3^{ème} paragraphe, dernière ligne : il faut remplacer la date du « 11 novembre » par le « 1^{er} novembre ». Également, en page 2842, 2^{ème} paragraphe, point 7 : il faut remplacer « commission » par « commune », ainsi qu'en page 2845, 5^{ème} paragraphe : il faut remplacer « Berne » par « Berlin ».

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023 est approuvé par 11 voix pour, 0 abstention et 0 refus.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

- **Le président** annonce la démission de la procès-verbaliste, Mme Sara Gil da Rosa, pour la fin de l'année en lisant son courrier recommandé. Il la remercie sincèrement pour tout le travail effectué depuis 2022.
- Il rappelle aux présidents l'envoi à la mairie des décomptes des présences aux séances de commission pour l'établissement des décomptes des jetons de présence 2023.

3. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** informe que la petite parcelle n° 1300 des CFF a été achetée par la commune et est devenue la parcelle n° 1401 sur laquelle une déchetterie sera ultérieurement créée. Mais ces travaux ne pourront pas débuter avant 2026/2027, voire 2028.
- La mairie a engagé un nouveau cantonnier depuis le 1^{er} décembre dernier, M. Benjamin Jolissaint, qui succède à M. Didier Ramu que nous remercions vivement pour son investissement et son travail tout au long des 33 années travaillées au sein de la commune.
- Les architectes nous ont informé qu'il y a une demande du GESDEC, lors du deuxième tour de circulation du dossier de l'Auberge dans les différents services de l'Etat, qui indique que suite à une erreur interne de leur part par rapport à une question de profondeur des sondes géothermiques, il faudra recalculer tout le concept de chauffage. Ils admettent avoir commis une erreur en ne transmettant pas cette information aux architectes, ce qui fait que nous allons écrire au GESDEC car il y aura des conséquences, notamment en termes de délai et de report des travaux de l'Auberge de Dardagny (4 mois de retard).
- **Mme le Maire** souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année ainsi que ses meilleurs vœux.
- **Mme Bovy** informe que dès le 1^{er} janvier 2024, la commission MACS a décidé que les demandes de subventions effectuées auprès de la commune seront acceptées uniquement par mail et non plus par courrier. Une annonce sera mise en ligne sur notre site et réseaux sociaux.
- Le samedi 27 janvier 2024 aura lieu la raclette des aînés à la salle polyvalente. Les conseillers municipaux n'auront pas la charge de racler cette année mais il faudra tout de même de l'aide. Il s'agit d'une manifestation à laquelle les conseillers municipaux sont priés d'assister et elle les en remercie par avance.
- Tous les cadeaux à distribuer aux aînés sont prêts au Carnotzet avec noms et adresses inscrits. Chaque cadeau contient un chocolat et un pot de miel et chaque conseiller a reçu une liste de noms afin de pouvoir distribuer ces cadeaux.
- **Mme Bovy** souhaite de bonnes fêtes à tous et espère que tout le monde reviendra reposé, avec de bonnes idées pour l'année prochaine.
- **Mme Hutin Zumbach** annonce l'annulation de la fête de l'Escalade des élèves, qui aurait dû avoir lieu demain, à cause du mauvais temps. La distribution du chocolat de la marmite se fera directement dans les classes.
- **Mme Hutin Zumbach** souhaite également de bonnes fêtes à tous et se réjouit de revoir tout le monde en 2024.

4. Question sur les procès-verbaux de commission

- **Mme Hutin** demande s'il est possible d'insérer les procès-verbaux de la commission « Entretien » des 5 et 19 septembre dernier sur le CMNET, notamment celui concernant la passerelle de l'Allondon.

Mme Hutin Zumbach informe que le procès-verbal concernant la passerelle a été transmis via la commission Urbanisme car c'est une séance qui avait eu lieu tous ensemble.

5. Rapports de conclusion des commissions

- a) N/A

6. Proposition de l'Exécutif

- a) Délibération D2023-10 : **Budget de fonctionnement annuel 2024, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter**

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 11 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

- **M. Guyot** annonce une petite rectification mineure au niveau des investissements 2024 et plus particulièrement les investissements relatifs aux fonds d'investissement pour le développement urbain (FIDU). Un premier montant de CHF 66'800.- avait été annoncé pour le FIDU 2024 mais celui-ci a été revu légèrement à la baisse et se chiffre actuellement à CHF 55'600.-. Il rappelle qu'il s'agit d'un investissement, ce qui signifie que ce montant ne modifiera pas le budget de fonctionnement 2024 actuel de la commune. Il lui semblait important d'annoncer cette modification sur ce point car cette présente délibération fait référence à la liste des investissements et à son montant hypothétique.

Délibération

Vu le budget administratif pour l'année 2024 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 7'986'954.20 aux charges et de CHF 7'990'078,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 3'123,80 ;

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante: résultat opérationnel de CHF 244'989.25 et résultat extraordinaire de – CHF 241'865.45 ;

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'166'461.80 ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à 48 centimes ;

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 8'055'600,- aux dépenses et de CHF 0,- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 8'055'600,- ;

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 1'166'461.80, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 6'889'138.20 ;

vu le rapport de la commission des finances du 1^{er} novembre 2023 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

sur proposition de Madame le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 11 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, soit à l'unanimité des membres présents

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de CHF 7'986'954.20 aux charges et de CHF 7'990'078,- aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 3'123,80.
2. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 244'989,25 et résultat extraordinaire de - CHF 241'865.45.
3. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 48 centimes.
4. D'autoriser Madame le Maire à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de CHF 6'889'138,20 pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser Madame le Maire à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

b) Délibération D2023-11 : Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subvention d'investissement aux communes genevoises.

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 11 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

Délibération

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition de Madame le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 11 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, soit à l'unanimité des membres présents

1. D'ouvrir à Madame le Maire un crédit de Fr. 55'600.00 pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2025.
4. D'autoriser Madame le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

7. Proposition des Conseillers municipaux

- a) Motion : N/A
- b) Question écrite : N/A

8. Dossiers en cours – questions et remarques

- **M. Rausis** explique qu'il y a maintenant presque une année, lors du Conseil municipal du 15 décembre 2022, une commission ad hoc a été créée en charge de la question du voyage de fin de législature. Cette commission s'est réunie le 13 février suivant et avait confirmé la

destination choisie initialement, c'est donc naturellement au Conseil municipal qu'est revenu le choix de se prononcer sur l'acceptation de ce rapport de commission et donc de l'acceptation de la destination contestée par votation du 7 mars 2023 et qui nous a valu de continuer notre quête. Nous avons d'abord, afin de ne prendre aucun risque, contacté l'agence pour un voyage très consensuel en Suisse, mais le retour n'était pas en faveur de nos attentes et surtout le montant final du budget aussi était très suisse et beaucoup moins consensuel. Les hôtels et attractions envisagés étaient déjà passablement chargés pour les dates réservées en 2024. Nous étions déjà à la pause de l'été 2023 et la pression grandissait pour satisfaire le Conseil municipal en termes d'organisation et de finalisation dans les temps. Très sagement, nous avons proposé de repousser le voyage du 1^{er} au 4 mai 2025, soit après les élections municipales. A la rentrée, nous avons pris le temps de rencontrer le voyageur en personne le 1^{er} novembre dernier dans ses locaux et il nous a proposé une destination qui nous a très vite convaincu, qui est Vérone (Italie). Il s'agit d'une destination que l'on peut facilement atteindre en train depuis Genève. Nous avons reçu quelques jours plus tard, des propositions d'hôtels et d'attractions que nous pourrions finaliser dès que nous aurons refait le décompte des participants. Il remercie de bien vouloir communiquer ces informations à M. Roger Wyss avant le 15 janvier 2024, afin de pouvoir effectuer les dernières réservations et rappelle que le voyage est pris en charge par la commune et qu'une contribution sera demandée pour les conjoints en fonction du budget. Le voyage ayant lieu après la prochaine élection des conseillers municipaux, le but est que du moment que l'on s'engage à venir, les personnes qui se sont engagées viennent tout de même malgré les changements et les circonstances qui pourraient avoir lieu lors de ces élections. Il est important de le rappeler.

M. Bodenmann remercie la commission pour tout le travail effectué et d'avoir eu la sagesse de reporter ce voyage à 2025 et qui n'était pas nécessaire d'avoir lieu pendant la législature.

M. Rausis précise que le voyage aura tout de même lieu pendant la législature qui se termine fin mai, mais ce sera après les élections communales.

Mme Vanoncini remercie pour tout le travail effectué mais se pose la question sur le temps de trajet en train pour seulement 4 jours de voyage.

M. Rausis informe qu'il y a débat sur la durée du voyage, le site des CFF mentionne 6 heures de trajet mais il y a des trains directs sans changement.

M. Bodenmann informe qu'il a récemment eu l'occasion d'effectuer un voyage en train jusqu'à Rome et que les trains italiens sont d'un grand confort et qu'il est agréable de voyager car ces derniers sont moins surchargés que les trains français par exemple.

Mme Abbet ajoute qu'elle a déjà effectué le voyage en train jusqu'à Vérone et informe que le trajet n'est pas trop long et que la ville est assez petite, ce qui convient très bien pour un voyage de 4 jours.

- **M. Guyot** demande si nous avons des nouvelles sur la mise en œuvre du plan lumière.

Mme Bovy informe qu'il n'y a pas encore de nouvelles mais que ce sera probablement avant la fin de l'année.

Mme Vanoncini demande si l'état a fait un retour sur notre ami le castor de La Plaine ?

- **Mme Zoller** informe que M. David Rodriguez s'en occupe mais qu'il est actuellement en vacances.

9. Divers

- **M. Guyot** revient sur la commission ad hoc pour la mise à jour du règlement du Conseil municipal. Il indique que cette commission est constituée des membres suivants et qu'il reste encore une place de disponible pour qui le souhaite :

Caroline Abbet ;
Christine Hutin ;
Tracy Monney ;
Jean-Jacques Bodenmann ;
Gauthier Rausis ;
Julien Guyot.

M. Guyot précise qu'il est encore dans l'attente des modifications législatives avant de prévoir de réunir cette commission.

Mme Le Maire propose de conserver le budget tel qu'il est concernant les discussions du financement de la commission ad hoc et de ponctionner le compte des honoraires d'avocats/juristes qui est au budget 2024 en cas de besoin.

- **Mme Abbet** remercie la commission MACS pour la soirée Roadmovie, qui était une belle soirée.
- **M. Rausis** revient sur un dernier point concernant le voyage de législature. Il convoquera les membres de la commission ad hoc après le 15 janvier prochain afin de finaliser les détails.
- **Mme Hutin Zumbach** remercie également la commission MACS pour l'organisation de la soirée Roadmovie qui a été très appréciée au niveau des écoles et qui s'est très bien déroulée.
- **Le président** remercie encore vivement M. Didier Ramu qui part à la retraite et clôt cette séance en souhaitant à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année, d'excellentes vacances pour les plus chanceux et se réjouit de retrouver tout le monde en pleine forme en 2024.

La séance est levée à 19h15.

Le président



Kevin Polte

Un conseiller municipal



Julien Guyot

Le secrétaire



Roger Wyss